la Compagnie DU SPORT

L'assurance d'une équipe qui gagne

ATTESTATION

Valable pour la période du 16 septembre 2019 au 31 août 2020

Je soussigné, AZZURO Bernard, Gérant de la Sarl 2ABR Assurances, Agent Général des MMA dont le siège social est sis 10 bd A. OYON, 72000 LE MANS, certifie par la présente que:

Mlle Laurine COLOMBE
3 Ruelle du Couvent
17530 ARVERT

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° **145.967.640** la garantissant pour l'activité de : « Monitrice d'Equitation (sans fourniture de cavalerie), **dans la limite des prérogatives de son BPJEPS** ».

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
RESPONSABILITE CIVILE		
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus	8 000 000 € (2)	
dont :		
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
· Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	Néant
· Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 € (1)(2)	Néant
· Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 € (2)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 560 000 €	400 €
2) Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	56 200 €	76 €
3) Dommages subis par les biens confiés	361 000 €	400 €
Dommages subis par un véhicule confié par un client		
4) Dommages immatériels non consécutifs	361 000 €	800 €
B. Responsabilité civile après livraison hors États Unis d'Amérique/Canada		
1) Tous dommages confondus	5 130 000 € (1)	
dont :		
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	5 130 000 €	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 560 000 €	
c. Dommages immatériels non consécutifs	361 000 € (1)	1 500 €
d. Frais de dépose et de repose des produits fournis	361 000 €	
Frais de retrait des produits livrés		
ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT		
A. Responsabilité civile atteintes à l'environnement	481 000 € (1)	400 €
dont frais d'urgence	48 100 €	400 €
B. Pertes pécuniaires environnementales	361 000 € (1)	400 €
dont :		
1) Responsabilité environnementale	120 000 €	400 €
2) Frais de dépollution des sols et des eaux	120 000 €	400 €
3) Frais de dépollution des biens immobiliers et des biens mobiliers	120000 €	400 €
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT		
Défense pénale et recours suite à accident	32 100 €	Néant

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.
(2) Ce montant n'est pas indexé.

Cette assurance garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peut lui incomber en raison des dommages subis par autrui, y compris les personnes ayant la qualité d'assuré, ainsi que les dommages causés par les personnes remplissant les conditions légales pour enseigner les activités déclarées.

Cette garantie est réputée satisfaire à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et le décret n° 93-392 du 18 mars 1993 modifié ainsi qu'à l'article L321-7 du code du sport.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Gap, le 10 septembre 2019

AZZURO ASSURANCES
Agent Général MMA - Courtier pour les autres compagnies
Siège : 6 rue Faure du Serre - 05000 GAP
Tél. : 04 92 51 89 07 - Fax : 04 92 53 33 43
LARAGNE : 04 92 65 01 37 - SERRES : 04 92 67 01 32
BARCELONNETTE : 04 92 81 33 30
Sarl 2ABR - Siren 451424477 RCS Gap - N° ORIAS

La Compagnie du Sport
6 rue Faure du Serre
BP 80 011 - 05001 GAP Cedex

Tél : 04 92 51 89 10
info@lacompagniedusport.com

www.lacompagniedusport.com

Renseignements particuliers

Sur notre site Internet

Renseignements pour professionnels
appel non surtaxé

Votre conseiller : **04 92 51 89 10**
Sur notre site Internet

Pour declarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 800 €
Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z
Responsabilité Civile Professionnelle : CGPA n°33617
N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances pour les autres compagnies

Pour toute réclamation :
AZZURO / Service Réclamations,
BP 80 011, 05001 GAP Cedex
Tél. 04 92 51 35 07

Particuliers
Professionnels
Clubs
Fédérations
Organisateurs
Tourisme